



Retrouvez tous nos communiqués sur



www.ordre.pharmacien.fr

Suivez nos actualités



@Ordre_Pharma



Ordre national pharmaciens

Paris, le 20 janvier 2022

2022, une année d'élections ordinales

L'Ordre national des pharmaciens appelle la profession à être partie prenante de son avenir

Alors que les élections ordinales se tiendront au premier semestre 2022, l'Ordre national des pharmaciens appelle l'ensemble de la profession à être partie prenante de son avenir, en se présentant et en votant. Dans un contexte d'évolutions constantes et rapides du système de santé, ce temps fort démocratique est l'occasion de donner une nouvelle impulsion pour soutenir l'action de l'Ordre auprès des pharmaciens.

« Je tiens à sensibiliser l'ensemble des pharmaciens au fait que chacun d'entre nous peut agir en se présentant et en votant. Les conseillers ordinaires mènent partout en France des missions passionnantes et d'une grande diversité. Ils portent haut et fort les sujets de leur profession et sont des acteurs essentiels de son évolution au service de la santé publique. Les élections ordinaires sont un temps fort démocratique pour la profession, et une chance d'accroître la capacité d'action de l'Ordre pour la représentativité de chacun des métiers de la pharmacie. Aussi, je compte sur tous les pharmaciens pour se mobiliser, se présenter et voter ! », commente **Carine Wolf-Thal**, Présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens.

Des conseillers ordinaires, acteurs de l'évolution de la profession

Les conseillers ordinaires jouent un rôle clé pour la profession. Quotidiennement sur le terrain et en lien avec leurs confrères, ils sont les ambassadeurs indispensables, garantissant à l'institution d'être le reflet des préoccupations des pharmaciens. Tous en exercice et élus par leurs pairs, ils incarnent et prennent en compte les nombreuses spécificités des différents métiers de la pharmacie, sur l'ensemble du territoire. Sous l'impulsion du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, les actions menées par les conseils régionaux et centraux sont guidées par la nécessité de répondre toujours mieux aux enjeux de santé publique.

Être conseiller ordinaire, c'est être acteur de l'évolution de son exercice et contribuer à l'amélioration des pratiques pharmaceutiques pour la sécurité de tous et le bien des patients.

Pour en savoir plus sur le rôle de conseiller ordinaire, le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens a mis à disposition en ligne une animation dédiée, disponible [ici](#).

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens
Henri Maus
hmaus@ordre.pharmacien.fr / Tél : 01 56 21 35 90

Comfluence

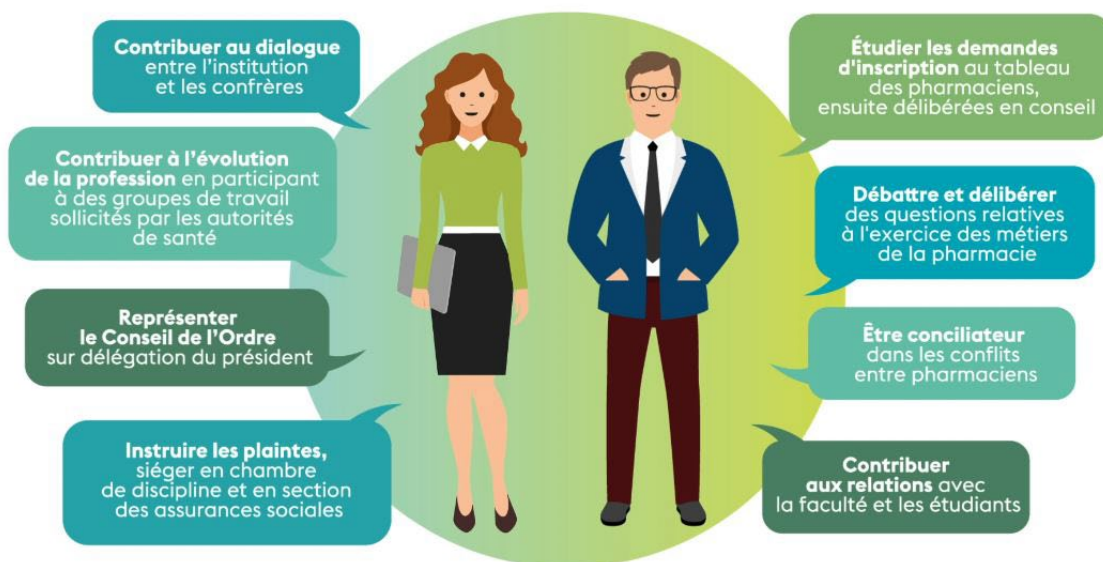
Aurélien Flaugnatti
aurelien.flaugnatti@comfluence.fr / Tél : 01 40 07 02 05

Romain Charpiot

romain.charpiot@comfluence.fr / Tél : 01 40 07 98 27



ÊTRE CONSEILLER ORDINAL, C'EST NOTAMMENT :



Quand et comment se présenter et voter ?

Les conseillers ordinaires sont élus pour un mandat de 6 ans, en binômes paritaires (avec un binôme paritaire de suppléants), et sont renouvelés par moitié tous les 3 ans. En 2022, ce seront donc 85 binômes qui seront soumis au vote :

- 56 binômes pour la section A
- 3 binômes pour la section B
- 3 binômes pour la section C
- 9 binômes pour la section D
- 8 binômes et 2 tandem de pharmaciens représentant la délégation pour la section E
- 3 binômes pour la section G
- 3 binômes pour la section H

Pour candidater, les pharmaciens doivent adresser une déclaration de candidature au siège du conseil concerné à compter du 8 février 2022 et jusqu'à la date de clôture des dépôts de candidature. A noter que pour la section E, cette déclaration est à adresser au siège de la délégation locale.

Sont éligibles les pharmaciens qui :

- Sont électeurs au titre, selon le cas, du département, de la région ou de la catégorie professionnelle concernés. Les pharmaciens qui exercent en métropole peuvent se porter

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens
Henri Maus
hmaus@ordre.pharmacien.fr / Tél : 01 56 21 35 90

Comfluence
Aurélien Flaugnatti
aurelien.flaugnatti@comfluence.fr / Tél : 01 40 07 02 05

Romain Charpiot
romain.charpiot@comfluence.fr / Tél : 01 40 07 98 27



candidats pour siéger au Conseil central de la section E et au Conseil national.

- Sont inscrits à l'Ordre depuis au moins trois ans à la date de l'élection.
- Ne sont pas frappés d'une interdiction d'exercice ou de servir des prestations aux assurés sociaux devenue définitive, que celle-ci soit assortie ou non d'un sursis.
- Possèdent la nationalité française ou sont ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace Economique Européen inscrits à l'Ordre.

NB : les conseillers ordinaires sortants, titulaires ou suppléants sont rééligibles.

Les élections ordinaires se décomposent en plusieurs étapes :

- appel à candidatures,
- établissement de la liste électorale,
- dépôt des candidatures jusqu'à la date de clôture,
- envoi du matériel électoral et de la liste des candidats,
- scrutins,
- dépouillement, établissement d'un procès-verbal d'élection et proclamation des résultats.

Une fois les conseils centraux des sections B, C, D, G et H composés, ces derniers doivent ensuite se réunir pour procéder à l'élection de leur bureau respectif. Les conseils régionaux se réunissent également pour élire leur bureau respectif dont le président et dans certaines régions, un représentant supplémentaire, composent le conseil central de la section A. Les membres des délégations d'outre-mer élisent un président parmi eux pour une durée de trois ans ainsi qu'un représentant métropolitain auprès du conseil central de la section E. A la suite de ces élections dans les conseils régionaux et les délégations, les conseils centraux des sections A et E peuvent élire à leur tour leur propre bureau. Cette année, les conseils centraux des sections A, D, E et H élisent les représentants de leur section au Conseil national. Enfin, le Conseil national élit son propre bureau et son président.

Pour retrouver toutes les informations pratiques, rendez-vous sur le site Internet de l'Ordre :

<http://www.ordre.pharmacien.fr/Qui-sommes-nous/Elections-ordinaires-2022>

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens
Henri Maus
hmaus@ordre.pharmacien.fr / Tél : 01 56 21 35 90

Comfluence
Aurélien Flaugnatti
aurelien.flaugnatti@comfluence.fr / Tél : 01 40 07 02 05

Romain Charpiot
romain.charpiot@comfluence.fr / Tél : 01 40 07 98 27



CALENDRIER ÉLECTORAL

Candidature

- > 06/01/22 : Appel à candidatures
- > 01/02/22 : établissement de la liste électorale

Ouverture de réception des candidatures

- > 08/02/22 - 9h : début du dépôt des candidatures

Clôture de la réception des candidatures

- > 07/03/22 - 16h : clôture du dépôt des candidatures pour les sections A et E
- > 31/03/22 - 16h : clôture du dépôt des candidatures pour les sections B, C, D, G et H

Vote

Ouverture du scrutin

- > 05/04/22 - 9h : ouverture du scrutin pour les sections A et E
- > 05/05/22 - 9h : ouverture du scrutin pour les sections B, C, D, G et H

Clôture du scrutin

- > 05/05/22 - 9h : clôture du scrutin pour les sections A et E
- > 09/06/22 - 9h : clôture du scrutin pour les sections B, C, D, G et H

Elections des bureaux

- > 09/05/22 au 20/05/22: élections des bureaux des CROP et, le cas échéant, des représentants supplémentaires auprès du Conseil central de la section A
- > 10/05/22 au 23/05/22: élection des Présidents de délégation et des représentants de la délégation auprès du Conseil central de la section E
- > 07/06/22: élection du bureau du Conseil central de la section E et des représentants au Conseil national
- > 09/06/22: élection du bureau du Conseil central de la section A et des représentants du au Conseil national
- > 15/06/22 : élection du bureau du Conseil central de la section G
- > 17/06/22 : élection du bureau du Conseil central de la section B
- > 20/06/22: élection du bureau du Conseil central de la section D et des représentants au Conseil national
- > 22/06/22 : élection du bureau du Conseil central de la section C
- > 23/06/22: élection du bureau du Conseil central de la section H et des représentants au Conseil national
- > 04/07/22: première réunion du Conseil national nouvellement constitué et élection du bureau du Conseil national.

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens
Henri Maus
hmaus@ordre.pharmacien.fr / Tél : 01 56 21 35 90

Comfluence
Aurélien Flaugnatti
aurelien.flaugnatti@comfluence.fr / Tél : 01 40 07 02 05

Romain Charpiot
romain.charpiot@comfluence.fr / Tél : 01 40 07 98 27